

Le contrat de l'école et les problématiques régionales - La régionalisation du corps enseignant

In questi ultimi giorni gli amici dei sindacati scuola della Cisl e dello Snals hanno inviato lettere aperte alla stampa valdostana sulla questione della regionalizzazione del contratto della scuola in Valle d'Aosta, recentemente l'amico Romano Dell'Aquila chiede, in una lettera pubblicata sulla « La Stampa » pagina regionale, di conoscere la posizione del Savt sulla storica questione della regionalizzazione del contratto della scuola. Siamo quindi felici di confermare la nostra posizione « storica », da sempre sostenuta, spesse volte, solitariamente, dalla nostra Organizzazione.

Aujourd'hui, les coûts de l'école valdôtaine grèvent entièrement le budget spécifique régional et, par rapport au contrat national, nombreuses sont les intégrations réglementées par des lois régionales, comme par exemple la loi régionale n° 1 de 1968 sur l'indemnité de langue française qui distribue des avantages économiques importants au corps enseignant de l'école primaire en raison d'un horaire plus chargé, ou la loi régionale n° 18 de 2005 qui réglemente les organes scolaires de notre Région. Le dernier Gouvernement régional avait, dans son programme de législature, 2008-2013, la régionalisation du contrat de l'école valdôtaine; pour le SAVT il était et il est, donc, nécessaire, de lancer une profonde analyse des coûts et des bénéfices à intégrer dans une unique loi de réforme régionale à travers une réglementation qui doit éliminer les contradictions du DPR 861/1975 lequel constitue, en effet, un obstacle au plein pouvoir législatif et, par conséquent, de négociation de la Région dans le domaine scolaire. Comme SAVT nous avons toujours pensé que nous devons agir à travers une négociation régionale commune entre les partenaires en cause: corps enseignant, syndicats qui le représentent, Gouvernement et Conseil régional. Il s'agit d'un parcours commun déjà expérimenté grâce à la réforme scolaire introduite par la loi régionale n° 18 de 2005 qui nous donne la possibilité de décider annuellement les réglementations des divers ordres et degrés scolaires, ce qui a permis et permet, par exemple, le maintien des écoles de haute montagne, élément essentiel pour l'enracinement de la population valdôtaine sur son territoire. Les expériences scolaires d'application d'un contrat régional, comme dans le cas de Trente et Bolzano, prouvent, vu les résultats obtenus jusqu'à présent, que le système local et la régionalisation des contrats sont la meilleure réponse à la demande de valorisation des enseignants et des directeurs d'école. Le SAVT ne veut pas remettre en cause l'unicité du système national d'éducation, mais il demande avec force, à la lumière aussi des dernières réformes de l'école à niveau national, un contrat territorial qui aille dans le sens de la réalisation du fédéralisme et d'une décentralisation institutionnelle capable de relancer les dynamiques économiques locales et territoriales pour garantir un développement durable de tout le pays. Le besoin de garantir aux élèves valdôtains des études et des diplômes pareils à ceux du reste de l'Italie est clair. Comme il est également nécessaire de garantir une homogénéité des traitements tant juridiques qu'économiques à tous les enseignants. Alors, un contrat régional pourra et devra être exclusivement susceptible d'améliorer l'actuel et les futurs contrats nationaux. Nous ne pouvons pas ignorer que ceci comportera des frais supplémentaires qui grèveront le budget spécifique régional et qui devront être compensés par une haute formation professionnelle de nos enseignants, par leur disponibilité à une charge horaire plus importante, ce qui devrait tout de même amener à une meilleure qualité de l'enseignement. Nous pensons qu'un contrat régional du secteur scolaire pourra éliminer les déséquilibres qui existent aujourd'hui dans les différents degrés du système de l'éducation valdôtaine. Harmonisation est pour nous synonyme d'équilibre de tout le système scolaire C'est l'ARRS (Agence Régionale pour les Rapports avec les Syndicats) qui aura la tâche de mettre en branle la négociation du premier niveau régional de ce contrat, qui visera aussi une meilleure organisation juridique et normative par rapport au contrat national. Un petit pas a été fait dernièrement avec la signature de l'accord pour la représentativité syndicale pour le secteur de l'école en Vallée d'Aoste. Au nouveau Gouvernement régional la tâche de reprendre l'action de régionalisation de l'école valdôtaine, à nous de la solliciter.